



PORT
BARCARÈS

REFS: 66017/AF/MS/NB

Le Maire de la Commune de LE BARCARES,

**OBJET : CONTRAT D'ORGANISATION ORGANISATION DU SPECTACLE SUR
GLACE "FÉERIE GIVRÉE"- 23BA57**

VU la délibération n°42 du Conseil Municipal en date du 6 juin 2020 et la délibération n° 22 du 26 mars 2021 conférant au Maire les délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. L2122-1, et R.2122-3-3

VU Marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables : L'existence de droits d'exclusivité, notamment de droits de propriété intellectuelle ;

VU le contrat et l'offre du candidat.

DECIDE

ARTICLE I :

D'ATTRIBUER le contrat d'organisation du spectacle sur glace "féerie givrée" à la société DELICE SHOW PATINAGE EVENEMENTIEL, 16 Avenue Jean Moulin, 06340 DRAP pour un montant forfaitaire de 160 680.50 € HT.

ARTICLE II :

DE CONCLURE le marché jusqu'à la fin de l'exploitation du village de Noël 2023/2024.

ARTICLE III :

D'IMPUTER les dépenses relatives à ces prestations au budget de l'exercice en cours.
Les autres clauses et conditions sont précisées dans les pièces du marché.

ARTICLE IV :

DE CHARGER le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision.

Fait à Le Barcarès, le **03 NOV. 2023**

Par délégation du Maire



Conseillère municipale en charge de la commande publique
Marie-Hélène CHARLES

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Montpellier.